



REGLEMENT DU CONCOURS MATHEMACLIC 2018

Article 1 - Organisateur

L'association des enseignants de mathématiques de Nouvelle-Calédonie (As2Maths) est l'organisateur du concours *Mathémaclic*, objet du présent règlement. Ce concours est soutenu par l'inspection de mathématiques et la délégation au numérique éducatif du vice-rectorat. L'organisateur peut être contacté par mail à l'adresse : contact@as2maths.nc

Article 2 - Objectifs du concours

Le concours *Mathémaclic* est le premier concours de mathématiques numérique de Nouvelle-Calédonie. Il est destiné aux élèves de 4ème et leur permet de mettre en œuvre et développer les connaissances et les compétences mathématiques acquises. Ce concours utilise les dernières technologies et vise à stimuler chez les participants l'initiative et l'autonomie en permettant une pratique ludique et motivante des mathématiques, prenant ainsi en compte l'évolution des pratiques pédagogiques.

Article 3 – Partenaires

Le concours Mathémaclic est organisé grâce au soutien des partenaires suivants :

- Partenaires publics :
 - o Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;
 - Le vice-rectorat ;
 - La province des lles Loyauté;
 - La province Nord;
 - La province Sud.
- Autres sponsors privés :
 - SCSI-SKAZY;
 - Ludik

Les partenaires apportent un soutien financier, technique ou logistique pour l'organisation du concours.

Article 4 - Participants

Tous les élèves de 4^{ème} de Nouvelle-Calédonie peuvent participer au concours. Le concours est exclusivement réservé aux élèves de 4^{ème}. La participation au concours est gratuite.

Article 5 – Inscription au concours

Chaque élève peut s'inscrire en ligne à partir du 2 juillet 2018 jusqu'au 10 août 2018 en remplissant le formulaire d'inscription sur le site www.as2maths.nc. Le candidat se verra attribuer un identifiant et un mot de passe lui permettant d'accéder à l'épreuve qualificative. Aucune confirmation d'inscription ne sera envoyée au candidat. Toute candidature ne correspondant pas à un élève scolarisé en 4ème en Nouvelle-Calédonie ne sera pas prise en compte. En cas de perte ou d'oubli des identifiants de connexion la demande devra être transmise via le site web du concours à condition que l'inscrit ait renseigné une adresse mail.

Article 6 – Epreuve qualificative

L'épreuve qualificative consiste en une quinzaine de questions variées : des questions à choix multiples, des réponses numériques à saisir, des associations à reformer, etc. Elle se déroule entièrement via internet sur le site www.as2maths.nc et nécessite que le candidat ait été préalablement inscrit. Cette épreuve sera accessible entre le 2 juillet 2018 et le 10 août 2018. Le participant peut se connecter autant de fois qu'il le souhaite durant cette période.





Article 7 - Sélection des finalistes

La sélection des finalistes est faite par l'organisateur du concours. La sélection se fera en fonction des résultats obtenus à l'épreuve qualificative et selon un ratio permettant de représenter au mieux l'ensemble des collèges du territoire.

Article 8 - Modalités pour la finale

La finale se déroulera le mercredi 14 novembre 2018 à Nouméa. Les finalistes devront répondre à une quinzaine de questions avec des boitiers numériques. L'accent sera mis sur l'activité mentale, priorité réitérée des programmes. Les questions seront vidéo projetées et les résultats directement enregistrés. La remise des prix aura lieu à l'issue de cette épreuve en présence des partenaires. Un soutien financier pour les frais de déplacements sera apporté par l'organisateur et évalué au cas par cas en fonction des lieux de résidence des finalistes.

Article 9 – Récompenses des participants

Tous les participants recevront par l'intermédiaire de leur établissement une attestation de participation qui sera envoyée par mail par l'organisateur via l'établissement d'origine du candidat.

Les finalistes recevront tous un diplôme spécifiant leur classement et une réquerre ainsi qu'un cadeau en fonction de leur classement (tablette, clés USB) ...

Article 10 - Résultats du concours

Une évaluation de la réussite du concours (taux de participation, mobilisation des enseignants, coût du projet par élève, médiatisation...) sera faite et transmise à tous les partenaires. Les résultats seront accessibles sur le site web de l'organisateur.

Article 11 - Engagement et responsabilités

Le simple fait de participer à ce concours implique l'acceptation pleine et entière du règlement, la renonciation à tout recours concernant les conditions d'organisation et de déroulement du concours, ainsi que l'acceptation pure et simple des résultats et de l'attribution des prix.

Les finalistes acceptent de participer à toute opération publicitaire ou de promotion liée à ce concours, et dans ce cadre, à l'utilisation totale ou partielle de leur nom et/ou de leur image sur tous supports. Conformément à la loi Informatique et Liberté du 06/01/1978, les participants disposent d'un droit d'accès aux données personnelles les concernant.

Les informations nominatives concernant les élèves participant au concours sont effacées de notre base de données dans un délai maximum d'un an après le jour de leur participation.

Le présent règlement, valable pour le concours *Mathémaclic* 2018, est disponible sur le site www.as2maths.nc.









